

Fédération Française des Banques Alimentaires

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

3, Rue de l'Arrivée

75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fédération Française des Banques Alimentaires

Association régie par la Loi du 1^{er} Juillet 1901

3, Rue de l'Arrivée

75015 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la Fédération Française des Banques Alimentaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Française des Banques Alimentaires relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 juin 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Djamel Zahri

Djamel ZAHRI

Fédération Française Banques Alimentaires

Numéro SIRET : 33455946500037

3 Rue de l'Arrivée
75015 PARIS

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2022 au 31/12/2022

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	2 525 777	2 525 777		1 082	- 1 082
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours				66 135	- 66 135
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	275 719	271 912	3 807	8 283	- 4 476
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	62 563		62 563	71 635	- 9 072
TOTAL (I)	2 864 058	2 797 689	66 369	147 135	- 80 766
Actif circulant					
Stocks et en-cours	57 495		57 495	46 656	10 839
Avances et acomptes versés sur commandes	6 726		6 726	6 726	
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 400 852		8 400 852	4 668 698	3 732 154
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	147 371		147 371	46 193	101 178
Valeurs mobilières de placement	18 291 537		18 291 537	7 090 449	11 201 088
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	7 085 499		7 085 499	7 643 565	- 558 066
Charges constatées d'avance	141 227		141 227	164 256	- 23 029
TOTAL (II)	34 130 707		34 130 707	19 666 544	14 464 163
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	36 994 765	2 797 689	34 197 076	19 813 679	14 383 397

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	234 060	234 060	
. Autres			
Report à nouveau	730 519	678 601	51 918
Excédent ou déficit de l'exercice	40 019	51 918	- 11 899
Situation nette (sous total)	1 004 598	964 579	40 019
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	1 004 598	964 579	40 019
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	21 579 051	8 355 563	13 223 488
TOTAL (II)	21 579 051	8 355 563	13 223 488
Provisions			
Provisions pour risques	85 600	85 600	
Provisions pour charges	37 615		37 615
TOTAL (III)	123 215	85 600	37 615
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 690 401	2 239 558	1 450 843
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	320 967	290 030	30 937
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	7 353 845	7 878 350	- 524 505
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	125 000		125 000
TOTAL (IV)	11 490 213	10 407 937	1 082 276
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	34 197 076	19 813 679	14 383 397
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	620 454	523 725	96 729	18,47
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services				
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	23 410 087	9 730 636	13 679 451	140,58
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation comptable				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels	2 915 425	1 898 830	1 016 595	53,54
. Mécénats	4 810 435	2 490 506	2 319 929	93,15
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	5 148	20 000	- 14 852	-74,26
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	66 566	457 143	- 390 577	-85,44
Utilisations des fonds dédiés	5 782 907	5 243 406	539 501	10,29
Autres produits	57 957	25 679	32 278	125,70
Total des produits d'exploitation (I)	37 668 979	20 389 926	17 279 053	84,74
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	4 741 835	8 676 098	-3 934 263	-45,35
Variations stocks	-10 839	2 052	- 12 891	-628,22
Autres achats et charges externes	2 883 390	2 031 940	851 450	41,90
Aides financières	7 667 321	4 053 563	3 613 758	89,15
Impôts, taxes et versements assimilés	163 337	118 597	44 740	37,72
Salaires et traitements	1 244 876	1 008 516	236 360	23,44
Charges sociales	564 018	443 698	120 320	27,12
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	71 693	239 732	- 168 039	-70,09
Dotations aux provisions	37 615		37 615	N/S
Reports en fonds dédiés	19 006 394	2 629 076	16 377 318	622,93
Autres charges	1 278 859	1 132 092	146 767	12,96
Total des charges d'exploitation (II)	37 648 500	20 335 364	17 313 136	85,14
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	20 479	54 562	- 34 083	-62,47
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	25 711	11 216	14 495	129,24
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	25 711	11 216	14 495	129,24
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	25 711	11 216	14 495	129,24
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	46 190	65 778	- 19 588	-29,78
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		100	- 100	-100
Sur opérations en capital		61	- 61	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)		161	- 161	-100
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		11 330	- 11 330	-100
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)		11 330	- 11 330	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		-11 168	11 168	-100
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	6 171	2 692	3 479	129,23
Total des produits (I + III + IV)	37 694 690	20 401 303	17 293 387	84,77
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	37 654 671	20 349 385	17 305 286	85,04
EXCEDENT OU DEFICIT	40 019	51 918	- 11 899	-22,92
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature	10 636 731	4 077 245	6 559 486	160,88
. Prestations en nature	1 742 196	600 988	1 141 208	189,89
. Bénévolats	1 349 170	1 207 943	141 227	11,69
Total	13 728 097	5 886 176	7 841 921	133,23
Charges				
. Secours en nature	10 636 731	3 614 798	7 021 933	194,26
. Mise à disposition gratuite de biens et services		462 447	- 462 447	-100
. Prestations	1 742 196	600 988	1 141 208	189,89
. Personnel bénévole	1 349 170	1 207 943	141 227	11,69
Total	13 728 097	5 886 176	7 841 921	133,23

ANNEXES

PREAMBULE

L'association d'intérêt général a été fondée en 1985. Elle est régie par la loi du 01-07-1901. Elle se réfère à la Charte des Banques Alimentaires et au Projet associatif du Réseau, qui visent à favoriser une alimentation de qualité et créatrice de lien pour les personnes en situation de précarité, en partenariat avec des associations et organismes sociaux, en fondant ses actions sur les valeurs de don et de partage.

Elle est reconnue d'utilité publique par le décret du 22 février 2023.

Son objet est de fédérer les Banques Alimentaires du territoire national au sein d'un réseau constituant une communauté d'intérêt et de solidarité mutuelle au service des personnes démunies. Sa finalité est de renforcer l'efficacité et la cohésion du réseau des BA et d'en développer les compétences, dans le respect du principe de subsidiarité. Il y a actuellement 79 Banques Alimentaires dont 3 en Outre-Mer.

Ses interventions :

- définir la stratégie, les politiques et les grandes règles de fonctionnement du réseau;
- rechercher au niveau national des denrées alimentaires et des ressources nécessaires au fonctionnement du réseau;
- faire progresser la notoriété et l'image du réseau;
- animer le réseau des Banques Alimentaires.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 34 197 076,29 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 40 019,20 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

La crise sanitaire mondiale COVID-19 a eu des effets importants sur notre activité.

Notre association a maintenant une activité d'achat pour le compte des Banques Alimentaires dans les domaines suivants :

- La subvention CNES (contribution Nationale des Épiceries Sociales) ;
- L'attribution d'une subvention dans la cadre de lots infructueux des appels d'offres FEAD/FSE+ ;
- La subvention attribuée pour la protection féminine ;
- La subvention France RELANCE qui permet la rénovation de nos outils informatiques ;
- Une Convention Pluriannuel d'Objectif (CPO) avec la DGCS ;

Notre association est, depuis le décret du 22 février 2023 "RECONNU D'UTILITE PUBLIQUE". Ce décret a été publié au journal officiel du 24 février 2023.

Nous n'avons pas identifié d'autre fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général ANC 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Créances :

Les créances, dont les créances adhérents et usagers, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances adhérents et usagers font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes pour un montant de 37 614.61 euros.

Le mode de calcul retenu pour l'évaluation de l'indemnité de départ en retraite est basé sur :

- le salaire de fin de carrière;
- les droits accumulés en fin de carrière : méthode rétrospective proratisée sur l'ancienneté;
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière basée sur la convention collective;
- le départ volontaire ou à l'initiative du salarié
- l'âge de départ à la retraite : 62 ans
- le taux de rotation du personnel : moyen
- le taux moyen d'augmentation des salaires : 1.50%
- le taux d'actualisation retenu : 3.60 %

-le taux moyen des charges sociales :60%

Droits individuels à la formation :

La loi du 4 mai 2004 ouvre, sous certaines conditions, pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les engagements de l'entreprise en matière de droits individuels à la formation figurent en engagements hors bilan. Il est mentionné le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF, ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande.

Contributions volontaires :

Les contributions volontaires en nature sont valorisées selon l'origine du don.

- Produit alimentaire :

Les dons des produits alimentaires sont valorisés à la valeur mercuriale établit chaque année par l'institut Nielsen.

- Le mécénat de compétence

Il est évalué selon les données fournies par la société d'origine du mécénat de compétence.

- Le bénévolat est valorisé conformément à la règle suivante :

* Dirigeant : 5 fois le smic augmenté des charges patronales;

* Cadres responsables d'activités : 3 fois le SMIC augmenté des charges patronales;

* Employés, ouvriers... : 1.2 fois le SMIC augmenté des charges patronales.

• Autres dons en nature (publicité, encart radio et télévisée, conception etc) : ils sont valorisés à la valeur commerciale du don.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 459 642	66 135		2 525 777
Immobilisations corporelles	341 854		66 135	275 719
Immobilisations financières	71 635		9 072	62 563
TOTAL	2 873 131	66 135	75 207	2 864 058

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 458 560	67 217		2 525 777
TOTAL I	2 458 560	67 217		2 525 777
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	243 434	2 228		245 662
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	24 003	2 248		26 251
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	267 436	4 476		271 912
TOTAL GENERAL (I+II)	2 725 996	71 693		2 797 689

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises (goodies..)	46 656	10 839		57 495
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	46 656	10 839		57 495

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	141 227	141 227	
Charges constatées d'avance			
TOTAL	141 227	141 227	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	114 916
TOTAL	114 916

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	234 060				234 060
Dont générosité du public					
Report à nouveau	678 601	51 918			730 519
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	51 918	-51 918		40 019	40 019
Dont générosité du public					
Situation nette	964 579			40 019	1 004 598
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	964 579			40 019	1 004 598
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association		730 519
SOLDE		730 519

Analyse des fonds dédiés

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après comportant les montants suivants :

- les sommes inscrites à l'ouverture et à la clôture de l'exercice en « fonds dédiés » ;
- les reports en fonds dédiés ;
- les fonds dédiés utilisés comprenant les remboursements aux tiers financeurs;
- les transferts entre fonds dédiés ;
- les fonds dédiés correspondant à des projets pour lesquels aucune dépense significative n'a été comptabilisée au cours des deux derniers exercices.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	4 252 164	16 315 168	2 782 765			17 784 567	
Contributions financières d'autres organismes	808 210	91 216	207 061			692 365	
Ressources liées à la générosité du public	3 295 190	2 600 010	2 793 081			3 102 119	
TOTAL	8 355 563	19 006 394	5 782 907			21 579 051	

Les subventions d'exploitation ont vu le montant impacté de :

- lots infructueux (crédit de l'Union Européenne) qui n'ont pas trouvé soumissionnaire et que la FFBA s'est engagée à utiliser conformément aux engagements vis-à-vis de l'Europe
- protections féminines qui seront distribuées par les Banques Alimentaires notamment dans les épiceries sociales étudiantes
- des soldes de subventions 2022 qui seront utilisés en 2023

Les contributions financières d'autres organismes ont pour origine :

- les donateurs par l'intermédiaire de la FEBA (Fédération Européenne des Banques Alimentaires)
- des dons venant de la plate-forme Benevity
- de la plate-forme Charities Aid Foundation
- des dons venant de l'organisation Global Food Network (banques Alimentaires des USA)
- mécénats d'entreprise via la Fondation de France

Les ressources liées à la générosité du public

- des mécénats venant des entreprises notamment les entreprises solidaires
- des dons des particuliers et en particuliers « Mon panier solidaire » via la plate-forme internet de la FFBA, par virement ou par chèque

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	3 690 401	3 690 401		
Dettes fiscales et sociales	320 967	320 967		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	7 353 845	7 353 845		
Produits constatés d'avance	125 000	125 000		
TOTAL	11 490 213	11 490 213		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	208 829
Dettes fiscales et sociales	170 873
Autres dettes	411 719
TOTAL	791 421

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT***Ventilation de l'IS***

Ventilation de l'impôt (sur le bénéfice) entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments, avec indication de la méthode utilisée.

	Résultat comptable	Impôt sur les sociétés
Résultat courant	25 711	6 171
Résultat exceptionnel		
Résultat comptable		

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

La Convention Pluriannuelle d'Objectif avec la DGCS a été conclue pour 3 exercices 2021-2023. Une CPO pour les années suivantes doit être engagée.

La Contribution Nationale pour les Épiceries sociales : un CPO a été conclue pour 3 ans 2020-2022. Cette convention nécessite une renégociation

- Le FSE+ (Fonds Social Européen) a été renforcé et conclue pour une durée de 7ans ;
- La FFBA est attributaire d'une subvention dans le cadre de la protection féminine. Cette subvention gérée par la FFBA pour le compte des banques alimentaires chargées de la distribution de ces produits d'hygiène.

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

Il est précisé que le Président et le Trésorier sont bénévoles.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	12	
Non cadres	14	
TOTAL	26	0

Nature et évaluation des contributions volontaires

Les contributions volontaires présentant un caractère significatif font l'objet d'une information dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, aux biens meubles ou immeubles, dons en nature de produits alimentaires, etc.

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 61 824 euros TTC

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

ET

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et les fonds de dotation qui font appel à la générosité du public relevant de §2 du VI de l'article 140 de la loi n° 2008- 776 de modernisation de l'économie incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section 4 qui comporte les états suivants :

- un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 ;
- un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 ;

Ces tableaux ont été élaborés en suivant les recommandations de la réglementation comptable.

COMpte DE RESULTAT PAR ORIGINE ET PAR DESTINATION

A-PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	231 162		217 758	
1.2 Donc, legs et mécénats				
- Dons manuels	2 920 492	2 920 492	1 898 892	1 898 892
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	4 810 435	4 810 435	2 490 506	2 490 506
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2-PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie	389 291		305 967	
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	81		20 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	150 234		94 137	
3-SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	23 410 087		9 730 636	
4-REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			400 000	
5-UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	5 782 907		5 243 406	
TOTAL	37 694 690	7 730 926	20 401 302	4 389 398
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	17 832 843	7 712 603	16 931 237	3 909 102
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
2-FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	18 324	18 324	82 845	41 423
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	4 581		41 880	41 880
3-FRAIS DE FONCTIONNEMENT	748 743		661 656	396 994
4-DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	37 615			
5-IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 171		2 692	
6-REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	19 006 394		2 629 075	
TOTAL	37 654 671	7 730 926	20 349 384	4 389 398
EXCEDENT OU DEFICIT	40 019		51 918	

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N TOTAL	EXERCICE N Dont générosité du public	EXERCICE N-1 TOTAL	EXERCICE N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	1 349 170	1 349 170	1 207 943	1 207 943
Prestations en nature	1 742 196	1 742 196	600 988	600 988
Donc en nature	10 636 731	10 636 731	4 077 245	4 077 245
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3-CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Donc en nature				
TOTAL	13 728 097	13 728 097	5 886 176	5 886 176
CHARGES PAR DESTINATION				
1-MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	13 647 147	13 647 147	5 521 233	5 521 233
Réalisées à l'étranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	13 492	13 492	158 927	158 927
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	67 459	67 459	206 016	206 016
TOTAL	13 728 097	13 728 097	5 886 176	5 886 176

Cotisations avec ou sans contreparties

Les cotisations avec ou sans contreparties sont ventilées selon les règles définies

**COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC
(LOI n°91-772 DU 7 AOUT 1991)**

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2022	Exercice 2021	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2022	Exercice 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	7 712 602	3 909 102	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 920 492	1 898 892
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	4 810 435	2 490 506
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	18 324	41 423			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		41 880			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		396 994			
TOTAL DES EMPLOIS	7 730 926	4 389 398	TOTAL DES RESSOURCES	7 730 926	4 389 398
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	7 730 926	4 389 398	TOTAL	7 730 926	4 389 398
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2022	Exercice 2021		Exercice 2022	Exercice 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisés en France	13 647 147	5 521 233	Bénévolat	1 349 170	1 207 943
Réalisés à l'étranger			Prestations en nature	1 742 196	600 988
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	13 492	158 927	Dons en nature	10 636 731	4 077 245
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	67 459	206 016			
TOTAL	13 728 097	5 886 176	TOTAL	13 728 097	5 886 176